

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

Du 07 mai 2019

CONVOCATION du 03 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le 07 mai à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, 1ère adjointe.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.
Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absents excusés : Madame PEYRAT Lucienne a donné procuration à Madame GISSOUT Florence, Madame MADRID Claudine a donné procuration à Monsieur REVERDEL Dominique, Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame SUEUR Pierrette.

Vœux système de santé :

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes or les élus sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé. C'est pourquoi l'Association des Maires de France invite le Conseil Municipal à faire adopter un modèle de vœux commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'état. Après avoir entendu la proposition de vœux de l'A.M.F, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour de l'adopter.

Délibération appel à la solidarité pour Notre Dame :

François BAROIN , Président de l'Association des Maires de France, a lancé un appel à toutes les communes de France pour s'associer à la restauration de la cathédrale Notre Dame.

A prés en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à 8 voix contre, 1 abstention et 1 voix pour, de ne pas faire de don.

F.D.A.E.C :

Le montant du F.D.A.E.C nous a été communiqué par un courrier en date du 08 avril 2019 ; il s'élève à 14 221 €. Le dossier doit être déposé avant le 30 mai prochain.

Les devis proposés sont :

- Routes :	14 000,00 € HT
- Assainissement	21 803,13 € HT
- Adressage	11 804.00 € HT
- Achat abri de jardin	440,83 € HT
- Remplacement WC CM	704,64 € HT

- TOTAL : 48 752,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour, d'inscrire ces dépenses au F.D.A.E.C . Une délibération sera prise.

Église :

L'architecte des bâtiments de France, Monsieur Vincent CASSAGNAUD, est venu le 14 mars dernier visiter l'église en compagnie de Madame Frédérique NAVARRO, ingénieur du patrimoine et de

Madame MADRID . Un compte rendu de cette visite nous a été adressé. Il fait un état des lieux de l'église et il y a beaucoup de travail ; présence d'algues, de moisissures, encrassement des maçonneries, infiltration d'eau, pierres cassées ou manquantes... et cette liste n'est pas exhaustive. Monsieur REVERDEL fait remarquer que la rénovation de l'église est un engagement du mandat précédent. Il est à noter que les travaux de rénovation des églises classées, ce qui est le cas de la notre, fait l'objet d'octroi de subvention de la part du département, de la DRAC, de la région, et peut être de la fondation du patrimoine . C'est un dossier lourd qu'il faut s'occuper de monter depuis maintenant pour des travaux l'année prochaine. Madame le Maire doit s'en charger.

Tours de garde des élections :

Le 26 mai:

Horaires	NOMS
8h00 - 11h00	REVERDEL Dominique - BRAUD Alexis - DAUGIERAS Corinne
11h00 - 13h00	GISSOUT Florence - PREVOST Philippe - SUEUR Pierrette
13h00 - 16h00	MADRID Claudine - PEYRAT Daniel - PEYRAT Lucienne
16h00 - 18h00	RICHARD Carine – GISSOUT Florence – PREVOST Philippe

Infos diverses :

● VC 210 à Péroutet :A plusieurs reprises des administrés ont manifesté leur surprise quand au fait qu'une partie de la voie communale n°210 à Péroutet avait été intégrée visuellement et physiquement à la propriété de Monsieur LEBRUN Jacques.

Interrogé à ce sujet par Madame GISSOUT, Monsieur LEBRUN n'a pas donné suite (il devait fournir des « preuves » obtenues de Madame LAVIGNE).

AVI CONSEIL, représenté par Monsieur VIENNE a été consulté et a donné deux options :

- exiger la remise en état d'origine aux frais de Monsieur LEBRUN
- vendre, après déclassement, la partie occupée avec tout les frais afférents à cette opération à la charge de Monsieur LEBRUN.

Le Conseil Municipal a choisit la deuxième option car cet embranchement de la voie communale n'assure aucune fonction de desserte et constitue un doublon par rapport à la partie de la voie communale actuellement utilisée.

Le service des Domaines a été consulté pour émettre un avis sur le prix de vente du terrain. Ils ont évalué les 145 m² à 435 €.

Ce prix a été communiqué à Monsieur LEBRUN qui refuse de payer cette somme, la jugeant trop élevée. Il accepte de payer 250 €. Après réflexion le Conseil Municipal accepte (8 pour et une abstention) cette proposition afin de solutionner cette affaire de manière rapide et conciliante et étant donné que les frais de notaire, le bornage et autres sont à la charge de Monsieur LEBRUN.

●Plan bibliothèque : Le projet a abouti, les livres ont été réceptionnés (changement a été fait pour les CM l'année prochaine) pour une valeur de 1500 € payés par l'Office Central de la Coopération à l'École.

- l'adressage a été mis en route.

Question diverses :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

La 1ère ADJOINTE
GISSOUT FLORENCE